



PLAN D'ACTION 2021-2024 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Quebec.ca.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications au info@mapaq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (1 888 222-6272)
Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal : 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-91239-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	6
PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2021-2024 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	7
PLAN D'ACTION 2021-2024 : OBSTACLES RELEVÉS ET ACTIONS POURSUIVIES	8
Volet 1 – Accessibilité générale	8
1.1 Accès aux locaux.....	8
1.2 Accessibilité des outils de travail.....	9
Volet 2 – Accès aux documents et à l'information	10
2.1 Web.....	10
Volet 3 – Développement économique	11
3.1 Agrotourisme.....	11
Volet 4 – Gestion des ressources humaines	11
4.1 Employabilité.....	11
4.2 Accueil et intégration au travail.....	12
Autres actions pour faciliter l'intégration des personnes handicapées	13
Accessibilité des services	13
Gestion des plaintes.....	13
BILAN 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2018-2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	14

INTRODUCTION

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, adoptée en 2004, privilégie la responsabilisation, qui se traduit notamment par l'attribution de charges et d'obligations aux nombreux acteurs gouvernementaux.

Ainsi, l'article 61.1 de la Loi prévoit que les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants adoptent un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées et qu'ils en fassent la reddition de compte chaque année.

Plus précisément, la Loi établit que ce plan d'action doit déterminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs visés et les mesures qui seront prises au cours des prochaines années pour lever ces obstacles. Les premiers plans d'action devaient être adoptés au plus tard le 17 décembre 2005 et rendus publics annuellement.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) publie son plan d'action 2021-2024 pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans son organisation et dans le secteur bioalimentaire.

Le présent plan d'action, qui porte sur la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024, a pour objet de présenter les mesures récurrentes et les nouveaux efforts qui seront déployés durant cette période. Le bilan 2020-2021, soit celui de la dernière année du Plan d'action 2018-2021 à l'égard des personnes handicapées, se trouve en annexe.

Publication

Ce plan d'action est publié en format numérique sur le [site officiel du gouvernement du Québec](#) de même que sur le [site de l'Office des personnes handicapées du Québec](#) (OPHQ). Pour obtenir le document en médias adaptés, bien vouloir communiquer avec nous au numéro sans frais 1 888 222-6272. Enfin, dans le respect des pratiques de gestion écoresponsables du gouvernement, une copie papier sera fournie sur demande à ce même numéro de téléphone.

Adoption

Le Plan d'action 2021-2024 à l'égard des personnes handicapées a été approuvé par le sous ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Mission

La mission du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se définit comme suit :

« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »

Le MAPAQ est à la fois un chef de file et un partenaire. Il participe à la prospérité et à la diversité de l'industrie bioalimentaire québécoise. Il est responsable d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire afin de protéger la santé publique et d'améliorer la santé et le bien-être des animaux

Clientèle

La clientèle du MAPAQ, répartie dans tous les maillons de la chaîne bioalimentaire, est très étendue et fortement diversifiée. Elle se compose de producteurs agricoles, de pêcheurs et d'aquaculteurs, de transformateurs alimentaires, de distributeurs, de grossistes et de détaillants en alimentation, de restaurateurs, de manipulateurs d'aliments, de fournisseurs de services associés à la production, d'étudiants¹ dans le domaine bioalimentaire et de consommateurs.

Organisation administrative

Pour accomplir l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur des sous-ministériats et une direction générale qui se consacrent aux activités suivantes :

- Le développement régional et le développement durable;
- La formation bioalimentaire;
- Les pêches et l'aquaculture commerciales;
- La santé animale et l'inspection des aliments;
- La transformation et les politiques bioalimentaires;
- L'administration.

Afin de bien servir sa clientèle, le Ministère est présent sur l'ensemble du territoire québécois : 66,11 % de l'effectif permanent travaille en dehors du siège social de Québec. En date du 31 mars 2021, le MAPAQ comptait 1 663 employés, soit 1 387 personnes ayant un statut régulier et 276 à statut occasionnel. À la même date, 21 personnes handicapées faisaient partie de ses employés, ce qui correspond à un taux de représentativité de 1,3 % par rapport à l'effectif total.

1. Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'Institut de technologie agroalimentaire est une entité à part entière et ne relève plus du Ministère.

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2021-2024 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est soucieux de la qualité des services offerts à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, y compris les personnes handicapées. Afin de mettre en place les meilleures conditions qui permettront un accès en toute égalité aux documents et aux services qu'il offre au public, le Ministère entend poursuivre ses actions et en entreprendre de nouvelles dans quatre volets :

1. L'accessibilité générale;
2. L'accès aux documents et à l'information;
3. Le développement économique;
4. La gestion des ressources humaines.

Avec ce plan d'action, le Ministère s'engage notamment à mettre en place une démarche structurée pour déterminer les services les plus demandés qui pourraient être adaptés en fonction de la clientèle susceptible de les utiliser. Des actions précises seront proposées pour agir de façon proactive sur les obstacles relevés.

Parallèlement, le Ministère cherche à promouvoir le développement économique de toutes les régions du Québec de même que l'accessibilité des personnes handicapées aux sites agrotouristiques. Ainsi, il continuera à favoriser l'accessibilité aux sites agrotouristiques et aux restaurants en mettant en valeur les produits régionaux.

Enfin, le Ministère est aussi soucieux d'être un employeur exemplaire en matière d'accessibilité et de représentativité de la diversité de la population québécoise. Il s'engage donc à poursuivre ses efforts de recrutement de personnes handicapées et à mettre à la disposition de ces personnes des outils de travail adaptés pour permettre leur pleine participation professionnelle.

PLAN D'ACTION 2021-2024 : OBSTACLES RELEVÉS ET ACTIONS POURSUIVIES

Volet 1 – Accessibilité générale

1.1 Accès aux locaux

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est propriétaire d'un parc immobilier de plus de 200 infrastructures, dont de nombreux bâtiments répartis dans 14 lieux de la province. Il occupe également plus d'une soixantaine de bureaux locatifs administrés par la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui veille au respect des normes existantes en la matière. La grande diversité des incapacités des personnes handicapées (employés ou citoyennes et citoyens) exige des adaptations qui répondent aux divers besoins.

Obstacle : accessibilité physique générale

Différents éléments peuvent rendre difficile l'accès des personnes handicapées aux locaux du Ministère : aménagement des espaces de travail non adapté à leurs besoins, aires de circulation extérieures encombrées par la neige ou la glace rendant les déplacements plus ardues, etc.

ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Répondre aux demandes formulées par les employés, les gestionnaires ou les citoyens en ce qui a trait à l'aménagement physique des lieux et des espaces de travail, de manière à faciliter l'accès des personnes handicapées.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats Direction des ressources humaines	Nombre de demandes traitées par rapport au nombre de demandes reçues	En continu
Lorsqu'une demande concerne le champ d'action de la SQI, effectuer les démarches nécessaires pour qu'elle s'assure de la prise en charge de cette demande.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de demandes traitées par rapport au nombre de demandes reçues	En continu
Fournir aux personnes handicapées, dès leur entrée en fonction, un environnement de travail accessible.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de postes de travail aménagés par rapport au nombre de personnes handicapées embauchées qui ont besoin d'un poste adapté	En continu
Inventorier les améliorations possibles en matière d'accessibilité lors de projets d'aménagement et les mettre en œuvre.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de fiches de mesures d'accessibilité ajoutées dans les travaux et mesures mises en place	En continu

1.2 Accessibilité des outils de travail

Les employés du Ministère sont dispersés dans 70 endroits à travers la province et accomplissent des activités très variées : élaboration de politiques et de programmes, accompagnement d'entreprises, inspection sur la route, enseignement, aide pédagogique, conseils agronomiques, analyses de laboratoire, etc.

Obstacle : adaptation d'un poste de travail

Les gestionnaires connaissent peu les manières d'adapter le poste de travail d'une personne handicapée.

ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Promouvoir l'ergonomie des postes de travail auprès des gestionnaires.	Direction des ressources humaines	Actions menées en matière de promotion	Réalisé annuellement
Au besoin, fournir des équipements spécialisés au moyen d'un budget centralisé.	Direction des ressources humaines Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de demandes d'équipements spécialisés Promotion du budget centralisé réalisée	Réalisé annuellement

Obstacle : adaptation des communications lors de visioconférences ou d'échanges via une plateforme collaborative

Dans le contexte de l'application de la Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique, le recours à la visioconférence ou à des plateformes collaboratives est de plus en plus répandu. Lorsqu'ils sont utilisés avec des personnes présentant une incapacité auditive, ces outils peuvent restreindre la capacité de lecture labiale, et le niveau sonore peut être inadéquat.

ACTIONS	RESPONSABLE	INDICATEUR DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Diffuser le guide de sensibilisation pour adapter les présentations en visioconférence ou via d'autres plateformes collaboratives aux besoins des personnes ayant une incapacité auditive.	Direction des ressources humaines	Diffusion du guide de sensibilisation et rappels annuels	31 mars 2022 Rappels : 2023 et 2024

Volet 2 – Accès aux documents et à l'information

2.1 Web

Pour informer les citoyens et assurer l'accès de la clientèle à ses programmes, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation utilise principalement son site Internet et la nouvelle plateforme gouvernementale unifiée Québec.ca. Ces sites respectent le standard SGQRI 008-01 du Secrétariat du Conseil du trésor. Ainsi, le Ministère remplit les exigences relatives à l'accessibilité d'un document téléchargeable, et les documents les plus téléchargés s'adressant au grand public sont accessibles. Ce processus est intégré dans les façons de faire lors des mises à jour ou de la création de nouveaux documents. Les sites du Ministère, les contenus et les documents pour le grand public sont conçus de manière à répondre à ce standard d'accessibilité.

Obstacle : documentation Web accessible

Certains documents ne sont pas diffusés en format accessible sur le site Web du Ministère, ce qui rend difficile leur consultation par des personnes handicapées.

ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Diffuser en format accessible les nouveaux documents pour le grand public produits par la Direction des communications.	Direction des communications	Ratio des documents les plus téléchargés qui s'adressent au grand public et qui sont présentés en version accessible Mise en ligne prioritaire des documents les plus téléchargés	En continu
À partir de la page « Accessibilité » des sites Internet, offrir une assistance aux personnes handicapées qui éprouvent des difficultés à naviguer dans le site, qui ont besoin d'aide pour remplir un formulaire ou qui désirent obtenir une version accessible d'un document qui ne l'est pas.	Direction des communications	Mesures d'accommodement mises en place pour répondre aux demandes des citoyens handicapés concernant l'accessibilité des documents	En continu

Volet 3 – Développement économique

3.1 Agrotourisme

Le Ministère a notamment pour mission de soutenir le développement économique du secteur bioalimentaire. Il participe à la mise en valeur de l'agrotourisme, une vitrine importante de l'agriculture pour la population. Ces activités sensibilisent la population aux implications de la production des aliments et aux différentes fonctions de l'agriculture dans la société.

Obstacle : accessibilité des sites

Plusieurs sites d'agrotourisme et de tourisme gourmand peuvent être difficilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

MESURES	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle entente d'aide financière avec un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.	Direction du développement et de l'aménagement du territoire	Entente élaborée Aide financière accordée pour la période 2021-2022	31 mars 2022 31 mars 2022, révisée annuellement

Volet 4 – Gestion des ressources humaines

4.1 Employabilité

Au 31 mars 2021, le MAPAQ comptait 15 personnes handicapées parmi ses employés permanents. La proportion de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif du Ministère s'élève à 1,5 %, ce qui correspond à une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année 2020-2021. Le plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées prévoit une cible de 2 %. L'embauche de personnes handicapées au Ministère demeure inférieure aux objectifs gouvernementaux et à leur représentativité dans la population active.

Obstacle : croyances et représentations

Certains préjugés ou certaines croyances sociales peuvent limiter l'embauche de personnes handicapées. Pour les surmonter, des pratiques de dotation peuvent mettre en avant les candidatures de ces personnes.

ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Informar les gestionnaires de la possibilité d'accueillir sans frais un stagiaire en vertu du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Direction adjointe de la gestion de la main-d'œuvre	Nombre de candidatures déposées dans le cadre du PDEIPH	Réalisé annuellement
Présenter, au moment de la dotation, des candidatures de personnes appartenant à des groupes cibles, dont les personnes handicapées qualifiées inscrites dans des banques.	Direction adjointe de la gestion de la main-d'œuvre	Nombre de postes pour lesquels des candidatures de personnes handicapées ont été présentées	En continu

Obstacle : pratiques de dotation

Afin de favoriser l'embauche de personnes handicapées, il apparaît important de bien saisir les éléments qui limitent leur accès aux emplois du Ministère. Pour le moment, les procédures en place ne permettent pas de déterminer ces éléments de façon précise, et la mise en place de nouveaux processus de dotation représente une occasion d'amélioration.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEUR DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Analyser les données recueillies à l'aide du questionnaire de suivi des embauches et d'une consultation auprès de l'équipe de conseillers et de conseillères en gestion de la main-d'œuvre afin de déterminer les actions les plus appropriées à mettre en place pour favoriser l'embauche durable de personnes handicapées.	Direction adjointe de la gestion de la main-d'œuvre	Nombre d'embauches Pistes d'action déterminées	31 mars 2023

4.2 Accueil et intégration au travail

Les conditions gagnantes en ce qui a trait à l'accueil des employés, y compris les personnes handicapées, consistent à clarifier leurs rôles et leurs responsabilités, à leur offrir les bons outils de travail et à connaître les services qui sont à leur disposition pour faciliter leur intégration.

Obstacle : pratiques d'accueil

À ce jour, le Ministère fait connaître ses services à l'intention des personnes handicapées lors de ses séances d'accueil, d'intégration et d'information. Cependant, ces activités ne prennent pas en compte de façon proactive les besoins de ces personnes.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
S'informer des besoins des personnes handicapées lors des séances d'accueil, d'intégration et d'information à l'intention des employés et apporter les adaptations nécessaires.	Direction adjointe des relations professionnelles, de la santé et du développement	Ajout d'une question sur les besoins d'adaptation lors de ces séances Mesures d'adaptation prises à la suite de ces séances	30 juin 2022 En continu

Autres actions pour faciliter l'intégration des personnes handicapées

Accessibilité des services

En plus d'offrir des services à l'ensemble des citoyens au moyen de ses lignes d'information, le Ministère fournit des services spécialisés à des clientèles variées : agriculteurs, restaurateurs, propriétaires d'entreprises de distribution ou de transformation alimentaire, etc. Afin de renforcer ses actions proactives, il souhaite déterminer les services les plus demandés qui pourraient faire l'objet d'une adaptation.

Obstacle : méconnaissance des besoins des personnes handicapées

Le Ministère met en œuvre différentes mesures pour répondre aux demandes d'adaptation des personnes handicapées. Malgré cela, il ne peut déterminer les services pour lesquels les personnes qui sont en contact direct avec les citoyennes et citoyens auraient besoin d'information ou de formation.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Effectuer une démarche structurée afin de déterminer les services les plus demandés qui pourraient faire l'objet d'une adaptation, en fonction de la clientèle susceptible de les utiliser.	Direction des ressources humaines	Détermination des services et des obstacles	31 mars 2022
		Mesures d'adaptation mises en place	31 mars 2023

Gestion des plaintes

Une politique de gestion des plaintes liée à la qualité des services au Ministère est mise en œuvre. Les plaintes reçues, notamment celles qui proviennent des personnes handicapées, sont ainsi analysées en vue de dégager des pistes d'amélioration.

ACTION	RESPONSABLE	INDICATEUR DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
Analyser les plaintes reçues de la part des personnes handicapées pour déterminer les obstacles et améliorer les services qui leur sont offerts.	Secrétariat général et coordination ministérielle	Nombre de plaintes traitées et leur nature par rapport aux plaintes reçues	En continu

BILAN 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2018-2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES OUTILS DE TRAVAIL ²

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
1.1 ACCÈS AUX LOCAUX						
1.1.1 Accessibilité physique générale Différents éléments peuvent rendre difficile l'accès aux locaux du Ministère pour les personnes handicapées : aménagement des espaces de travail non adapté à leurs besoins, aires de circulation extérieures encombrées par la neige ou la glace rendant les déplacements plus ardues, etc.	Répondre aux demandes formulées par les employés, les gestionnaires ou les citoyens en ce qui a trait à l'aménagement physique des lieux et des espaces de travail, de manière à faciliter l'accès des personnes handicapées.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats Direction des ressources humaines	Nombre de demandes traitées par rapport au nombre de demandes reçues	En continu	Aucune demande reçue	Poursuivre cette mesure en continu
	Lorsqu'une demande concerne le champ d'action de la SQI, effectuer les démarches nécessaires pour qu'elle s'assure de sa prise en charge.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de demandes traitées par rapport au nombre de demandes reçues	En continu	Une seule fiche reçue et traitée en 2019	Poursuivre cette mesure en continu
	Fournir aux personnes handicapées, dès leur entrée en fonction, un environnement de travail accessible.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de postes de travail aménagés par rapport au nombre de personnes handicapées embauchées qui ont besoin d'un poste adapté	En continu	Aucune demande reçue	Poursuivre cette mesure en continu
	Inventorier les améliorations possibles en matière d'accessibilité lors de projets d'aménagement et les mettre en œuvre.	Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats	Nombre de fiches de mesures d'accessibilité ajoutées dans les travaux et mesures implantées	En continu	Aucune fiche de mesures d'accessibilité ajoutée pour 2020-2021	Poursuivre cette mesure en continu

2. Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'Institut de technologie agroalimentaire est une entité à part entière et ne relève plus du Ministère.

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
1.2.1 Outils de travail Les outils de travail et l'équipement habituellement utilisés dans les bureaux du Ministère ne sont pas toujours adaptés aux besoins des personnes handicapées.	Répondre aux demandes formulées par les employés ou les gestionnaires en ce qui a trait à l'adéquation du matériel et prendre les mesures nécessaires pour que les personnes handicapées disposent des outils et d'un poste de travail adaptés pour accomplir leur travail.	Direction des ressources humaines	Ratio des demandes traitées répondant aux besoins des personnes handicapées par rapport aux demandes formulées	En continu	Aucune demande reçue	Poursuivre cette mesure
	Établir un budget central destiné aux ajustements requis pour l'adaptation des postes de travail des personnes handicapées et en faire la promotion auprès des gestionnaires.	Direction des ressources humaines	Budget établi Nombre d'actions de promotion réalisées	Réalisé annuellement	Budget établi au 1 ^{er} avril; aucune demande n'a été déposée. Trois notes ont été envoyées aux employés et aux gestionnaires au sujet de l'ergonomie en télétravail. La promotion du budget central réservé aux modifications nécessaires pour l'adaptation des postes de travail reste à faire.	Poursuivre cette mesure
1.2.2 Visioconférence Lorsqu'elle est utilisée en présence de personnes présentant des incapacités auditives, la visioconférence peut restreindre la capacité de lecture labiale, et le niveau sonore peut être inadéquat.	Sensibiliser les gestionnaires et le personnel aux différences techniques pour adapter la visioconférence aux besoins des personnes avec des incapacités auditives.	Direction des ressources humaines	Nombre d'actions menées en matière de sensibilisation	En continu	Reportée à 2021-2022	Poursuivre cette mesure
	Diffuser le guide de sensibilisation pour adapter les présentations en visioconférence aux besoins des personnes ayant une incapacité auditive.	Direction des ressources humaines	Diffusion du guide de sensibilisation	31 mars 2020	Visioconférence peu utilisée en raison du télétravail obligatoire; mesure reportée à 2021-2022	Nouvelle échéance : 31 mars 2022

OBSTACLES	ACTIONS	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
1.3 INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE (ITA)						
<p>1.3.1 Aménagement physique des espaces de travail et des bureaux à l'ITA</p> <p>Des étudiants ou des employés de l'ITA présentant des incapacités physiques, neurologiques ou psychologiques peuvent avoir des besoins concernant des aménagements spécifiques des aires de travail ou d'étude (espace de circulation, durée des déplacements, positionnement des bureaux, etc.) ou d'accommodements particuliers afin de pouvoir réaliser adéquatement leur travail ou de poursuivre leurs études.</p>	En plus des actions menées concernant les employés du Ministère, soutenir les étudiants de l'ITA et les employés du MAPAQ ayant une incapacité physique, neurologique ou psychologique en vue d'adapter l'aménagement physique, ergonomique et technologique afin de leur permettre de suivre leur programme d'études ou de réaliser leur travail dans les meilleures conditions.	<p>Étudiants de l'ITA : Direction adjointe des affaires étudiantes</p> <p>Ministère : Direction des ressources humaines, Direction des ressources immobilières, matérielles et des contrats, et directions concernées de l'ITA</p>	Nombre de plans individuels d'intervention mis en place par rapport au nombre de demandes formulées		Pour l'année scolaire 2020-2021 : Au total, 93 étudiants ont fait une demande et ils ont tous bénéficié d'un plan d'intervention individuel.	Poursuivre cette mesure
<p>1.3.2 Besoins d'accommodement liés aux limitations physiques, neurologiques ou psychologiques pour certains étudiants de l'ITA lors d'évaluations</p> <p>Des étudiants ont besoin de plus de temps ou de conditions particulières pour réaliser leurs examens et formulent des demandes en ce sens.</p>	Accorder aux étudiants les accommodements nécessaires à la passation de leurs examens lorsque cela est requis (ex. : locaux adaptés, augmentation du temps alloué, outils de travail adaptés).	Direction adjointe des affaires étudiantes Direction des études	Nombre de demandes d'accommodement réalisées	En continu	93 demandes reçues et traitées	Poursuivre cette mesure
	Adapter l'aménagement physique des lieux et soutenir les étudiants ayant une incapacité physique, neurologique ou psychologique afin de leur permettre de suivre leur programme d'études dans les meilleures conditions.	Direction adjointe des affaires étudiantes	Lieux réaménagés ou nouveau local disponible Nombre de plans individuels d'intervention mis en place par rapport au nombre de demandes formulées	31 mars 2021 En continu	2 locaux aménagés 93 demandes reçues et traitées	Poursuivre cette mesure Poursuivre cette mesure

2. ACCÈS AUX DOCUMENTS ET À L'INFORMATION

OBSTACLES	MESURES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
2.1 WEB						
2.1.1 Documentation Web accessible Certains documents ne sont pas en format accessible sur le site Web du Ministère, ce qui rend difficile leur consultation par des personnes handicapées.	Diffuser en format accessible les nouveaux documents destinés au grand public produits par la Direction des communications.	Direction des communications	Mise en ligne prioritaire des documents les plus téléchargés	En continu	Au total, 54 nouveaux documents s'adressant au grand public ont été rendus accessibles par la Direction des communications pendant la période. Ainsi, les documents les plus téléchargés s'adressant au grand public sont accessibles pour un ratio de 9/9 (100 %). Délai de traitement pour rendre un document accessible : un mois	Poursuivre cette mesure
	Depuis la page Accessibilité du site Internet, offrir une assistance aux personnes handicapées qui éprouvent des difficultés à naviguer dans le site, qui ont besoin d'aide pour remplir un formulaire ou qui désirent obtenir une version accessible d'un document qui ne l'est pas.	Direction des communications	Mesures d'accommodement déployées pour répondre aux demandes des citoyens handicapés au regard de l'accessibilité des documents	En continu	Aucune demande reçue pendant la période	Poursuivre cette mesure

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

OBSTACLES	MESURES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
3.1 AGROTOURISME						
3.1.1 Accessibilité des sites Le Ministère reconnaît que les sites d'agrotourisme et de tourisme gourmand accessibles sont peu connus de sa clientèle et qu'ils peuvent être difficiles d'accès.	Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle entente d'aide financière avec un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.	Direction de l'appui au développement et de l'aménagement du territoire	Entente élaborée	31 décembre 2019	Entente poursuivie jusqu'en 2022	Poursuivre cette mesure
			Aide financière accordée pour les périodes 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021	31 mars 2019 31 mars 2020 31 mars 2021	Aide financière poursuivie jusqu'en 2022	Poursuivre cette mesure

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBSTACLES	MESURES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
4.1 EMPLOYABILITÉ						
4.1.1 Croyances et représentations Certains préjugés ou certaines croyances sociales peuvent limiter l'accès à l'embauche de personnes handicapées. Pour les surmonter, des pratiques de dotation peuvent mettre de l'avant les candidatures de personnes handicapées.	Informer les gestionnaires de la possibilité d'accueillir sans frais un stagiaire en vertu du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Direction adjointe de la gestion de la main-d'œuvre	Nombre de candidatures déposées dans le cadre du PDEIPH	Réalisé annuellement	Pour l'année financière 2020-2021 : dépôt de 6 projets. Les 6 projets ont été retenus par l'ITQ dont 4 projets financés.	Poursuivre cette mesure
			Nombre de postes pour lesquels des candidatures de personnes handicapées ont été présentées	En continu	La candidature de 58 personnes handicapées a été présentée au total pour 47 postes.	Poursuivre cette mesure

OBSTACLES	MESURES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
4.1.2 Pratiques de dotation Afin de favoriser l'embauche de personnes handicapées, il apparaît important de bien saisir les éléments qui limitent leur accès aux emplois du Ministère. Pour le moment, les processus en place ne permettent pas de déterminer ces éléments de façon précise.	Analyser les données recueillies à l'action précédente afin de déterminer les actions les plus appropriées à mettre en place pour favoriser l'embauche durable de personnes handicapées (ex. : promotion auprès de clientèles cibles, sensibilisation des gestionnaires à propos de sujets précis, etc.).	Direction adjointe de la gestion de la main-d'œuvre	Pistes d'action dégagées	31 mars 2020	Analyser la raison du refus de la candidature de personnes handicapées à partir des suivis de candidatures pour les affichages.	Nouvelle échéance : 31 mars 2023
	Réaliser une consultation auprès de l'équipe de conseillers et de conseillères en gestion des ressources humaines de la dotation afin de cerner les obstacles potentiels à l'embauche des personnes handicapées.	Direction des ressources humaines	Consultation réalisée	31 octobre 2021	Consultation reportée; elle sera réalisée à la suite de l'analyse de données.	Réalisation de la consultation durant la période couverte par le prochain plan d'action
4.2 ACCUEIL ET INTÉGRATION AU TRAVAIL						
Les conditions gagnantes en ce qui a trait à l'accueil des employés, y compris les personnes handicapées, consistent à clarifier leurs rôles et leurs responsabilités, à leur offrir les bons outils de travail et à connaître les services qui sont à leur disposition pour faciliter leur intégration.	S'informer des besoins des personnes handicapées lors des séances d'accueil, d'intégration et d'information à l'intention des employés et apporter les adaptations nécessaires.	Direction adjointe des relations professionnelles, de la santé et du développement	Ajout d'une question sur les besoins d'adaptation lors de ces séances Mesures d'adaptation prises à la suite de ces séances	30 juin 2020 En continu	Aucune demande formulée de la part des employés Aucune demande formulée de la part des employés	Poursuivre cette mesure Poursuivre cette mesure

5. AUTRES ACTIONS DESTINÉES À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

MESURES	RESPONSABLES	INDICATEURS DE RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	SUITES À DONNER
5.1 ACCESSIBILITÉ DES SERVICES					
Effectuer une démarche structurée afin de déterminer les services les plus demandés qui pourraient faire l'objet d'une adaptation, en fonction de la clientèle susceptible de les utiliser.	Direction des ressources humaines	Démarche réalisée	31 mars 2022	Reportée en 2022-2023	Nouvelle échéance : 31 mars 2022
		Mesures d'adaptation déployées	31 mars 2023	Reportée en 2022-2023	Nouvelle échéance : 31 mars 2023
5.2 GESTION DES PLAINTES					
Analyser les plaintes reçues de la part des personnes handicapées pour déterminer les obstacles et améliorer les services qui leur sont offerts.	Secrétariat général et coordination ministérielle	Nombre et nature des plaintes traitées par rapport aux plaintes reçues	En continu	Aucune plainte reçue	Poursuivre cette mesure en continu

